

## **PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU VENDREDI 13 JANVIER 2017 – 20H00**

L'an deux mille dix-sept, le treize janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 6 janvier 2017.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 10 Votants : 10 + 5 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, Mme Nathalie POINTET, Mme Emilie TAVERNIER.

Membres excusés ayant donné procuration : Mme Oriana ERMANN (pouvoir à M. Marcel MERLE), Mme Claudette FEROUSSIER (pouvoir à Mme Nathalie POINTET), M. Fabrice MILER (pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN), M. Nicolas SAGNES (pouvoir à M. Jean-Louis MARIZON), Mme Julie SAMAIN (pouvoir à Mme Amale CHABBERT).

Mme Amale CHABBERT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017**

##### **1. 1. AMENAGEMENT DE BATIMENTS COMMUNAUX EN BIBLIOTHEQUE ET ESPACE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité le CAUE pour réaliser une étude complémentaire sur les bâtiments communaux. Il présente le dossier d'intentions relatif à l'aménagement de bâtiments communaux, situés à proximité de la future école, en bibliothèque et espace périscolaire, prenant en compte les questions d'accessibilité, d'économies d'énergie, et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Projet envisagé :

- Bibliothèque (bâtiment actuel du foyer des jeunes) :
  - . Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (cd Ad'Ap) ;
  - . Désamiantage (selon diagnostic et réglementation en vigueur) ;
  - . Isolation des murs, plafond, et dalle ;
  - . Mise en conformité des installations ;
  - . Création de sanitaires ;
  - . Travaux divers de rafraîchissement (sol, murs,...).

- Espace périscolaire (bâtiment actuel de la salle de gym) :

\* Réaménagement de l'espace existant :

- . Accessibilité du bâtiment pour les Personnes à Mobilité Réduite (cd Ad'Ap) ;
- . Désamiantage (selon diagnostic et réglementation en vigueur) ;
- . Isolation ;
- . Remplacement des menuiseries ;
- . Travaux de second oeuvre.

\* Construction d'une extension

- . Création de sanitaires pour les activités extérieures.

Coût estimé :

Bibliothèque 150 m <sup>2</sup>	150 000 € HT
Espace périscolaire 115 m <sup>2</sup>	90 000 € HT
Divers honoraires d'études de maîtrise d'oeuvre, CSPS, bureau de contrôle, assurances, imprévus et divers	55 000 € HT
Enveloppe globale de l'opération	295 000 € HT

Plan de financement envisagé :

Etat (DETR 2017)	103 250 €
Conseil Départemental (Ardèche Durable 2017)	20 000 €
Fonds propres	171 750 €
Total	295 000 €

Monsieur le Maire propose aussi au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions y figurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Approuve** l'avant projet ou le dossier d'intentions d'aménagement de bâtiments communaux en bibliothèque et espace périscolaire ;
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel afférent tel qu'il lui a été exposé,
- **Sollicite** les subventions DETR et Départementale y figurant,
- **Charge** Monsieur le Maire avec l'appui du mandataire de déposer les demandes de ces subventions et l'**autorise** à signer tous documents utiles.

## **1. 2. RESERVOIR DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SECTEUR LE ROUX**

Monsieur le Maire rappelle que, au vu de la réglementation actuelle, le secteur le Roux, est insuffisamment desservi par le réseau d'eau potable. La Commune s'est engagée à installer un réservoir de lutte contre l'incendie pour sécuriser cet hameau isolé.

Il présente les travaux envisagés :

- citerne souple de 120 m<sup>3</sup> ;
  - travaux de pose, pose et fourniture d'un grillage et portillon.
- et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Coût estimé :

Citerne souple de 120 m <sup>3</sup>	2 920,88 € HT
Travaux de pose, pose et fourniture d'un grillage et portillon	7 348,00 € HT
Enveloppe globale de l'opération	10 268,88 € HT

Plan de financement envisagé :

Etat (DETR 2017)	3 080,66 €
Fonds propres	7 188,22 €
Total	10 268,88 €

Monsieur le Maire propose aussi au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement et de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le projet de réservoir d'eau de lutte contre l'incendie présenté, pour sécuriser le secteur le Roux d'un montant estimé à 10 268,88 € HT ;
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel afférent tel qu'il lui a été exposé ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR 2017.

## **2. ARDECHE DURABLE 2017**

Voir délibération ci-dessus.

## **3. CONVENTION RELATIVE À L'ENTRETIEN COURANT DE LA VIARHÔNA AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à l'entretien courant de la ViaRhôna entre la Commune de Baix et la Communauté de communes Barrès Coiron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** la convention relative à l'entretien courant de la ViaRhôna entre la Commune de Baix et la Communauté de communes Barrès Coiron (jointe en annexe) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **4. INFORMATIONS**

- Présentation des vœux du Conseil Municipal à la population :

Vendredi 20 janvier 2017 à 19h00 à la salle des fêtes.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : A définir.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.